ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 16735

Texte de la question

M. Jean Rigaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le mécontentement des usagers de la SNCF voyageant en TGV sur les parcours Lyon - Paris et retour. L'usage intempestif et discourtois des téléphones portables va en s'amplifiant à l'intérieur des rames de train. De nombreux voyageurs désirant se reposer ou travailler en silence sont exaspérés d'entendre les conversations téléphoniques de leurs voisins. Il lui demande s'il envisage soit d'interdire l'utilisation des téléphones portables dans les TGV soit de réserver quelques voitures aux seuls voyageurs utilisateurs de téléphones portables comme il existe des voitures réservées aux fumeurs afin de préserver le confort et la tranquillité de la majorité des clients de la SNCF.

Texte de la réponse

La SNCF ne peut interdire l'usage des téléphones portables à bord des trains, ni réserver certaines voitures à leurs utilisateurs. Afin de permettre une bonne cohabitation entre les voyageurs, elle a, depuis le début de l'année et en partenariat avec les deux grands opérateurs que sont France Télécom et SFR, entrepris une action destinée à rappeler certaines règles de conduite : baisser le niveau de sonnerie, parler sans élever la voix, préférer une zone peu occupée telles les plates-formes d'intercirculation ou les cabines existantes. De plus, des recommandations ont été inscrites sur les plaquettes installées à chaque place dans le TGV, ainsi que dans le magazine France TGV et les magazines des opérateurs. Une information fixe va être mise en place dans les trains d'ici à la fin de cette année. Enfin, elle étudie le réaménagement intérieur des voitures des trains « grandes lignes » afin de réserver des emplacements pour l'utilisation des téléphones portables. Par ailleurs, la SNCF, avec France Télécom, a fait en sorte que les cabines téléphoniques soient préférées aux portables en abaissant le prix des communications, qui passe de 15 francs à 4,90 francs à la minute.

Données clés

Auteur : M. Jean Rigaud
Circonscription : Rhône (5e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16735
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3709
Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5102